



DOSSIER DE PRESSE

BILAN 2016 DE LA SÉCURITÉ EN ARDÈCHE

Conférence de presse
26 janvier 2017 - 15h30
Préfecture de l'Ardèche

1. PRÉSENTATION DES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE EN ARDÈCHE – BILAN 2016
2. PRÉVENTION DU RISQUE TERRORISTE
3. POLITIQUE ET MOYENS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
4. PRÉSENTATION DES CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN ARDÈCHE – BILAN 2016



CONTACTS PRESSE :

Cabinet du préfet – Pôle communication Interministérielle

☎ : 04 75 66 50 16 / 50 09

☎ : 04 75 66 50 93

✉ : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Site Web : www.ardeche.gouv.fr



**PRÉFECTURE LABELLISÉE
QUALIPREF 2.0 ET MARIANNE**



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Présentation des chiffres de la délinquance en Ardèche – Bilan 2016

En 2016, l'Ardèche figure encore parmi les départements les plus sûrs de France alors qu'il gagne chaque année en population. Néanmoins, l'Ardèche est un département qui n'est pas épargné par les problèmes d'insécurité en raison de sa proximité avec la vallée du Rhône et de la présence de voies de communication de grand passage. Un habitat dispersé le rend également fragile par rapport aux atteintes aux biens.

Ce sont essentiellement les zones de la vallée du Rhône (Guilherand-Granges, La Voulte, Tournon-sur-Rhône, Bourg-Saint-Andéol, etc.), du bassin annonéen et de l'Ardèche méridionale (axe Aubenas - Les Vans - Largentière) qui sont le plus ciblées. Chaque année, une délinquance liée à la période touristique en sud-Ardèche a tendance à augmenter dès les mois d'avril-mai et à s'accroître en juillet-août.

L'évolution de la délinquance en 2016 : un bilan encourageant

Pour lutter contre la délinquance, il convient de mieux la connaître. Son analyse permet de mener des actions dans la durée. La connaissance des modes opératoires, des techniques, des heures de commission des crimes et délits est un outil pour les services permettant le déploiement et l'adaptation des dispositifs de lutte qui doivent s'adapter à une délinquance en perpétuelle évolution.

A – Les chiffres en détail

D'une manière générale, le département a connu une amélioration des chiffres clés de la délinquance.

Comme au niveau national, nous observons depuis 2013, une tendance globale à la baisse des principaux indicateurs statistiques. Pour la plupart d'entre eux, les différentes catégories de délinquance d'appropriation ont diminué ou bien se sont stabilisées au cours de ces quatre dernières années.

Les atteintes aux biens (AAB) :

Les faits enregistrés en 2016 en matière d'atteintes aux biens sont **en baisse (-3 %)** par rapport à 2015, qui avait connu une très légère hausse par rapport à 2014 (+0,9 %). En 2016, 6 879 faits ont été enregistrés, soit 211 faits en moins.

Le taux pour 1 000 habitants est inférieur au taux national (13 points de moins).

Parmi les **vols sans violence**, les vols liés aux véhicules à moteur sont marqués par une augmentation de +4,4 %, soit +86 faits supplémentaires par rapport à 2015 dont presque la moitié concerne des vols de véhicules.

Quant au nombre de **vols avec violence**, ils sont en baisse de -8 % comme à l'échelon national (-5,5 %).

Si les **cambrjolages de logement** accusent une hausse sensible de +4% au niveau national, ils sont, en Ardèche, en diminution de -8% : 1 483 faits en 2016 contre 1 613 faits en 2015, soit 130 faits en moins.

Pour autant, il ne faut pas relâcher les efforts en matière de prévention et dissuasion des cambriolages. Bien souvent, des effractions ont lieu dans des locaux non fermés, ou peu protégés : nombre de ces cambriolages pourraient être évités par de simples mesures de précaution.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) :

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique qui avaient connu une baisse en 2015 (-3,6 %), sont en hausse de +2,8 % en 2016 et se situent dans la même évolution qu'en Drôme (+3,4 %). Depuis 2013, cet indicateur se stabilise dans le département : 1 386 faits en 2013 et 1 412 en 2016 soit une différence de 26 faits.

Le taux pour 1 000 habitants est inférieur au taux national (4 points en moins).

À l'instar de l'échelon national (-5,4 %), **les violences physiques crapuleuses** enregistrées en 2016 sont en baisse de -6,8 %. En revanche, **les violences physiques non crapuleuses** sont en hausse de +14 %, 947 faits en 2016 soit 117 faits supplémentaires par rapport à 2015. Cette tendance à la hausse est également constatée au niveau national +3 %.

Par ailleurs, si les **violences sexuelles** ont augmenté de +7 % au niveau national, le département affiche **une baisse importante de -19,4 %**. Il s'agit de violences les plus difficiles à réduire, car elles se situent souvent dans un cadre familial. Dans le département, les **violences intra-familiales** représentent environ 40 % de l'ensemble des violences (1 456 violences enregistrées en 2016 dont 551 violences intrafamiliales). 8 victimes sur 10 sont des femmes.

Leur nombre reste cependant sous-évalué : une part importante des victimes ne déposant pas plainte. Cependant, des signes encourageants commencent à se manifester grâce à une politique d'incitation au dépôt de plainte, les victimes hésitent moins à déclarer les atteintes qu'elles subissent. Ce résultat est le fruit des campagnes de sensibilisation et d'appel à la dénonciation de ces formes de délinquance spécifiques, les violences sexuelles, les violences conjugales, les violences intrafamiliales.

Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) :

Les escroqueries et infractions économiques et financières connaissent comme à l'échelon national une hausse en 2016. En effet, après une forte baisse en 2015 (-28 %), le département enregistre cette année une hausse de +30 %. En dépit de cette hausse, la tendance pour cet indicateur est à la stabilisation : 1 277 faits en 2013 contre 1 292 en 2016 soit une différence de 15 faits.

Le taux pour 1 000 habitants est inférieur au taux national (2 points en moins).

B - Des services mobilisés pour lutter contre l'insécurité : un engagement soutenu

Face aux enjeux de la délinquance, la réponse des forces de l'ordre s'est traduite par une activité des services élevée dans un contexte où les effectifs ont été largement mobilisés à la sécurisation de grands événements tels que le Tour de France au lendemain de l'attentat de Nice, Equiblues et le festival Aluna. Les statistiques témoignent de l'efficacité des services de sécurité **avec un taux global d'élucidation de 35 %**. Toutefois, les taux d'élucidation de certains indicateurs (AAB et

AVIP) affichent une baisse en 2016 mais restent supérieurs aux moyennes nationales et traduisent l'importante mobilisation des forces notamment à la suite des attaques terroristes.

L'action des services police et de gendarmerie dans la lutte contre toutes les formes de délinquance s'appuie sur des actions de répression et de prévention.

Une action répressive forte

Dans une perspective de dissuasion et d'occupation du territoire, les services de police et de gendarmerie appuyés par les moyens de la réserve et des renforts saisonniers ont maintenu une forte présence sur la voie publique, avec des opérations anti-délinquance coordonnées police - gendarmerie sur les axes routiers stratégiques. Des actions d'envergure, regroupant les services des douanes, de la police nationale, de la gendarmerie nationale, de la répression des fraudes ont également été menées.

Dans le cadre des mesures liées à l'état d'urgence, des **perquisitions administratives** ont été menées comme en 2015. Aucune assignation à résidence n'a été prononcée.

Des actions de prévention spécifiques :

- **Des contacts spécifiques avec les commerçants** sont organisées au moment des fêtes de fin d'année.

- Le dispositif « Tranquillité vacances et tranquillité entreprises » mis en œuvre tout au long de l'année :

Les services de police ou de gendarmerie peuvent surveiller au cours de leurs patrouilles quotidiennes le domicile ou l'entreprise de celles et ceux qui en font la demande. Les services de police et de gendarmerie assurent tout au long de l'année, dans chacune des communes situées dans leur zone de compétence, des surveillances sur les résidences et entreprises non occupées. Pour bénéficier de cette opération, les particuliers et chefs d'entreprise communiquent aux forces de l'ordre leurs dates de départ et de retour.

Des dispositifs réactifs :

- Le dispositif Stop Cambriolages :

Cette application pour *smartphones* a pour objectifs de :

- alerter la population en temps réel, par des notifications ;
- informer la population de phénomènes de grande envergure ;
- donner des conseils de prévention aux particuliers et aux commerçants.

- Le dispositif Alerte SMS :

Alerte SMS est un dispositif de prévention permettant d'informer les commerçants et artisans par SMS de faits délictueux (vols à mains armées ou avec violence, vols à l'étalage, escroqueries par faux moyens de paiement, etc.) venant de se produire dans un commerce situé à proximité. Une diffusion rapide de l'information permet de renforcer la vigilance des commerçants et artisans et éviter ainsi la répétition des faits en leur défaveur.

- Le Téléphone grave danger :

Ce dispositif permet aux victimes de violences conjugales d'alerter immédiatement en cas de grave danger.

Un dispositif participatif :

- Les conventions « participation citoyenne » :

Aux termes de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (codifiée à l'article L-721-1 du code de la sécurité intérieure), la sécurité est l'affaire de tous et pas seulement des forces de l'ordre. Les citoyens doivent en être les coproducteurs par leur comportement et leur coopération.

Le dispositif « participation citoyenne » a été mis en place afin de faire participer la population d'une commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité. Le concept est fondé sur la solidarité de voisinage et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance.

En pratique, des référents volontaires et bénévoles s'engagent et sont désignés par les maires afin d'être en relation directe avec les services de sécurité pour les informer de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ces référents participeront également à la sensibilisation de leurs voisins aux problématiques de sécurité. Il s'agit d'un dispositif préventif, bâti en partenariat avec les élus et la population destiné à compléter utilement l'action de la gendarmerie et de la police nationale.

En 2016, le dispositif s'est fortement développé. Ainsi, 13 communes réparties essentiellement sur l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône ont signé une convention, rejoignant ainsi les 25 communes signataires depuis 2012.

A - La lutte contre la radicalisation terroriste

La lutte contre la radicalisation terroriste constitue un enjeu majeur pour les pouvoirs publics et plus largement pour l'ensemble de la population.

Conformément aux directives gouvernementales, des instances d'évaluation et de pilotage ont été mises en place dans l'Ardèche :

- un Groupe d'évaluation départemental restreint (GEDR) : il s'agit d'une instance qui traite les signalements individuels et apporte une appréciation sur la réalité et le degré de radicalisation. Elle est présidée par le préfet ou le directeur des services du cabinet et se réunit une semaine sur deux en présence des services de sécurité et du renseignement.
- une Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) réunissant une large palette des services de l'État et partenaires institutionnels et sociaux. Cette instance est un lieu d'échanges autour de situations individuelles inquiétantes signalées par les acteurs de terrain. Le suivi social des personnes radicalisées et de leurs familles repose également sur le tissu associatif local.
- un État-major de sécurité : cette instance coprésidée par le préfet et le procureur de la République tous les deux mois est un lieu d'échanges et de partage d'informations relatives à la radicalisation.
- une Groupe de travail sur la radicalisation avec les collectivités territoriales : une convention de partenariat a été signée avec l'association des maires de l'Ardèche en octobre 2016. Elle formalise la mise en œuvre des grandes orientations du Plan d'action globale contre la radicalisation à suivre avec les collectivités territoriales.

B – Sécurisation des grands rassemblements :

Au lendemain de l'attentat de Nice, des mesures de sécurité accrues et ciblées ont été déployées autour des grands rassemblements. Plus de 150 rassemblements culturels, festifs et sportifs ont été recensés. Les cibles potentielles ont fait l'objet de nombreuses réunions, visites de terrain et d'une sécurisation renforcée. Outre une présence renforcée des forces de l'ordre, les organisateurs et les communes ont mis en place des mesures de sécurité spécifiques comme des rochers ou des véhicules « barrages » à l'entrée du lieu de la manifestation.

C – Sécurisation des établissements scolaires

La persistance de la menace terroriste a entraîné un très fort investissement des services de police et de gendarmerie auprès des services de l'Éducation nationale.

Des diagnostics de sécurité ont été réalisés dans les établissements scolaires. L'objectif est d'évaluer la pertinence des dispositifs existants pour faire face à une éventuelle attaque terroriste et à proposer des aménagements le cas échéant.

Une enveloppe de 50 M€ a été ouverte en octobre 2016 au niveau national pour subventionner au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance la sécurisation des écoles et établissements scolaires.

A - Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Ce fonds a vocation à financer, en partenariat avec les collectivités locales et le secteur associatif, des actions entrant dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017, qui comporte 3 axes :

1. les jeunes exposés à la délinquance ;
2. l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes ;
3. l'amélioration de la tranquillité publique.

Pour l'année 2016, la dotation initiale s'est élevée à 60 K€.

B - La vidéo-protection

Une enveloppe centralisée dédiée à la vidéo-protection est gérée par la délégation aux coopérations de sécurité du ministère de l'Intérieur. Elle contribue au financement de caméras dans des communes.

Plusieurs demandes de financement pour l'installation de caméras dans des communes sont en cours d'instruction. Des demandes de financement sont également en cours d'instruction pour la sécurisation des établissements scolaires.

La commission départementale de vidéo-protection a examiné 165 dossiers en 2016. Elle s'est prononcée sur l'autorisation de 87 nouveaux systèmes, le renouvellement de 25 et la modification de 53 installations existantes, pour un total de 937 caméras, dont 60 sur la voie publique.

C - La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

La MILDECA finance des actions de prévention et de lutte contre les drogues et conduites addictives orientées vers les populations les plus exposées, pour des raisons sanitaires ou sociales, aux risques et aux dommages associés aux consommations de substances psychoactives : populations en errance, femmes usagères de drogue et, bien évidemment les jeunes (jeunes scolarisés ou en cours de professionnalisation, jeunes sous-main de justice, en milieu festif, etc.). Ces actions s'adressent également aux publics isolés ne fréquentant pas, ou très peu, les établissements, structures et lieux institutionnels de prévention ou de réduction des risques.

La dotation globale au titre de 2016 s'est élevée en Ardèche à 56 000 € permettant le financement de 11 projets portés par 6 associations.

Les dominantes de l'année 2016 par rapport à 2015 :

- Baisse du nombre d'accidents mortels (-14,2 %, soit 4 vies épargnées)
- Baisse du nombre de blessés (-5,6 %, soit 13 blessés en moins)
- Légère hausse du nombre d'accidents corporels (+2,7 %, soit +5 accidents corporels) mais baisse du nombre de blessés hospitalisés (-9,6%, soit 6 blessés hospitalisés en moins)

Analyse de l'accidentalité du département de l'Ardèche

Au niveau départemental, sur l'ensemble de l'année 2016, le nombre de tués sur les routes enregistre une baisse **avec 4 vies épargnées** par rapport à 2015.

1 - Le bilan des accidents corporels et mortels

Bilan ATB	Accidents corporels	Personnes tuées	Personnes blessées	Blessés hospitalisés
Année 2016	180	24	219	131
Année 2015	175	28	229	145
Différence 2016/2015	2,70%	-14,20%	-5,60%	-9,60%

2 – Les causes des accidents corporels

L'imprudence et la vitesse sont les principales causes de l'accidentalité routière

En Ardèche, on constate que 6 accidents corporels sur 10 sont dus à un comportement imprudent de l'utilisateur (vitesse, refus de priorité, dépassement inopportun, circulation à gauche). La prévalence de la cause « vitesse » (32 %) est légèrement supérieure à la moyenne nationale (28 %).

En revanche, la **prévalence de la cause « alcool/stupéfiants » (12 %) est bien inférieure à la moyenne nationale (31 %)**. Ce résultat favorable s'explique en partie par l'efficacité des contrôles routiers sur l'alcoolémie et les stupéfiants : la gendarmerie a par exemple intensifié ses contrôles en 2015-2016 (+140 %).

La cause « malaise du conducteur » est quant à elle dans la moyenne nationale (8 %).

3 – Les usagers impliqués dans les accidents corporels

Une surreprésentation des hommes et des seniors dans les accidentés corporels

La prédominance masculine (77,6 %) dans les accidents corporels est encore plus marquée qu'à l'échelle nationale (65 %). Ceci explique, notamment, par le fait que l'immense majorité des conducteurs de deux-roues sont des hommes.

Si la part des jeunes impliqués dans les accidents corporels (27,3 %) est en phase avec la moyenne nationale (27 %), les seniors sont quasiment deux fois plus touchés en Ardèche (18,2 %) qu'à l'échelle nationale (10 %).

90 % des usagers impliqués dans un accident corporel en Ardèche sont du département ou d'un département limitrophe. Toutefois, les motocyclistes sont souvent non-ardéchois, ce qui en fait une population d'automobiliste particulière.

40 % des accidents corporels en Ardèche surviennent pendant le week-end, entre le vendredi soir et le dimanche soir. L'Ardèche se place dans la moyenne nationale

4 – Les types de véhicules impliqués dans les accidents corporels

Le fait marquant est la **part importante de deux-roues** impliqués dans des accidents corporels (3 sur 10). Si elle est encore plus prépondérante dans des départements fortement urbanisés où les usagers de deux-roues sont très vulnérables, cette part des deux-roues s'explique par l'attractivité touristique du département (1^{er} département touristique hors littoral de métropole). Cette part est en moyenne sensiblement plus faible (autour de 12 à 15 %) dans les départements ruraux et montagneux, comparables à l'Ardèche mais moins touristiques.

5 – Les trajets pendant lesquels les accidents ont lieu

Les accidents corporels surviennent souvent lors de trajets de loisir (64 %), ce qui constitue une exception par rapport à la moyenne nationale. 75 % des accidents corporels en France surviennent lors d'un trajet court et quotidien. Ce phénomène s'explique en partie par les accidents de motos qui représentent 1/3 des accidents corporels et surviennent essentiellement sur des trajets de loisir.

L'analyse des chiffres sur ces 10 dernières années (2007-2016) fait apparaître une baisse du nombre d'accidents corporels et de blessés. Le taux de tués est quant à lui variable d'une année sur l'autre, avec des pics en 2007 et 2011 avec respectivement 41 et 35 victimes et un minimum de 13 victimes en 2013.

L'année 2016 est caractérisée par une baisse de la plupart des indicateurs. Seuls les accidents corporels sont en légère hausse.

Les forces de police et de gendarmerie poursuivront leur mobilisation contre l'insécurité routière tout au long de l'année afin de sauver des vies et éviter les drames familiaux.

Le préfet appelle l'ensemble des usagers de la route à la plus grande prudence, à respecter strictement les règles et à adapter en permanence leur conduite aux conditions de circulation, notamment en période hivernale. La lutte contre l'insécurité routière reste une priorité majeure en 2017 mais rien ne sera durablement acquis si les conducteurs ne se convainquent pas des dangers de la route et n'adoptent pas, dans leurs habitudes au volant, les recommandations qui sont régulièrement rappelées.

Zoom sur les radars en Ardèche :

En Ardèche, il n'est pas prévu d'installer de nouveau radar fixe mais la modernisation du parc devrait continuer : mise en double sens des radars qui ne sont pas encore équipés (*Tournon-sur-Rhône, Vinezac, Pradons et Pont de Labeaume*).

Un nouveau panneau pour mieux informer les usagers de la vitesse limite autorisée avant un radar

À partir du **1er mars 2017**, ce nouveau panneau sera progressivement déployé en dehors des agglomérations pour mieux informer les usagers de la vitesse limite autorisée avant un radar.



Ce visuel permet de répondre à la demande des usagers qui souhaitent être mieux informés de la vitesse à respecter.

En revanche, les textes « *pour votre sécurité, contrôles radars fréquents* » ou encore « *pour votre sécurité, contrôles automatiques* » ont été supprimés.

Un deuxième nouveau panneau pour annoncer les itinéraires « leurres »



Les « itinéraires de contrôle par panneaux leurres » ont commencé à être déployés en 2016. Le principe est de déplacer un radar autonome de façon aléatoire sur un parcours précis, de façon à stimuler en permanence la vigilance des usagers pour respecter les vitesses autorisées.

Les axes concernés sont des routes sans séparateur médian où sont constatés de nombreux accidents en raison d'une vitesse excessive. Les itinéraires choisis, principalement des départementales, peuvent être de longueur variable, entre 5 et 80 kilomètres, voire plus, et traverser plusieurs départements.

En Ardèche, dans le cadre des itinéraires sécurisés hors agglomération, la première zone sécurisée annoncée par un panneau leurre, a été installée fin 2016 sur la RD533 entre Saint Péray et Saint Agrève. Cet itinéraire, d'une longueur d'environ 50 km comporte un radar fixe, un radar autonome et des panneaux fixes. Le radar autonome est régulièrement déplacé sur cette zone. De plus, des contrôles par radars mobiles sont fréquemment organisés sur cette même route.

Pour 2017, deux nouveaux itinéraires devraient voir le jour :

- RD82 entre Andance et Davézieux;
- RD107 entre Viviers et Alba-la-Romaine.

Dans le cadre de la protection de zones situées en agglomération, deux nouveaux types de matériels pourraient être installés (aucune confirmation à ce jour pour le département) :

- les cabines « tourelles » qui contiendront de façon aléatoire un radar ;
- les radars accrochés à des lampadaires, qui seront déplaçables.

Bilan et programmation de certains contrôles routiers diffusés via les réseaux sociaux

Depuis le 1^{er} janvier, le préfet a décidé de diffuser par voie de communiqué de presse le bilan hebdomadaire des infractions routières ainsi que le programme des contrôles qui se dérouleront chaque semaine annonçant les dates et lieux de certains de ces contrôles.

Le préfet rappelle à chaque usager de la route la nécessaire vigilance dont il doit faire preuve pour adapter sa conduite aux conditions extérieures.

La sécurité routière est l'affaire de tous, elle implique la mobilisation responsable de chacun.

En complément de l'approche pédagogique et de l'approche répressive, cette communication régulière vise à responsabiliser davantage les usagers de la route dans leurs comportements quotidiens.